


**Réunion Thématique :**  
***La réintégration durable et le développement : renforcer  
les synergies***

**12-13 mai 2026**

**Lausanne, Suisse**

*Hôtel Aquatis*

**Document  
final**

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
  
Swiss Confederation



---

Sous la coprésidence de la Suisse et de la Tunisie

Projet financé par l'Union européenne



Mis en œuvre par l'ICMPD



## Aperçu

Coprésidée par **la Suisse et la Tunisie**, cette réunion thématique visait à solidifier à une vision commune de la relation de renforcement mutuel entre les résultats en matière de réintégration et les conditions de développement.

Réunissant **plus de 80 représentants de 28 pays partenaires du Dialogue**, ainsi que des organisations régionales et internationales, cette réunion a permis de mener des discussions approfondies sur le lien entre réintégration et développement, sur le caractère multidimensionnel et multipartite d'une réintégration durable, ainsi que sur l'importance de l'appropriation des processus de réintégration par les pays de retour.

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du **Plan d'action de Cadix**, en particulier le domaine 5 : Retour, réadmission et réintégration, objectif 10, qui encourage les programmes visant à garantir un retour en toute sécurité y compris depuis les pays de transit, et à soutenir la réintégration durable des migrants, dans le plein respect de leurs droits humains et de leur dignité. Celle-ci s'inscrit également dans le **Plan d'action conjoint de La Valette**, en particulier le domaine 5, lequel préconise notamment de promouvoir des programmes de retour volontaire assisté et de réintégration, ainsi que de renforcer les capacités des pays d'origine et de transit en matière de gestion des retours volontaires et d'accompagnement de la réintégration de toutes les personnes de retour.

### Objectifs spécifiques :

- **Améliorer la compréhension collective des facteurs qui influencent la réintégration durable**, notamment l'interaction entre les conditions structurelles de développement dans les pays et les communautés de retour et les expériences migratoires individuelles, afin d'élaborer des politiques de réintégration plus efficaces et mieux adaptées au contexte.
- **Explorer comment les programmes de réintégration peuvent contribuer au développement local et national**, et comment la coopération au développement peut, à son tour, favoriser une réintégration durable et une gouvernance efficace des migrations.
- **Échanger autour des défis et apprendre des expériences et des bonnes pratiques** entre les partenaires du Processus de Rabat concernant la conception de politiques et de programmes de réintégration axés sur le développement.
- **Examiner les efforts en cours pour renforcer l'appropriation et mieux harmoniser le soutien à la réintégration avec les stratégies de développement** nationales et régionales et les priorités de développement local.
- **Renforcer la coopération et les synergies entre les différents acteurs concernés par les questions de migration et de développement**, notamment les gouvernements, les organisations internationales, les autorités locales, la société civile et le secteur privé, et assurer l'engagement effectif de l'ensemble des acteurs afin de renforcer le lien entre la réintégration durable et le développement.

## Cérémonie d'ouverture

Au nom de la Suisse, **Cristina Probst-Lopez** a exprimé sa profonde gratitude à la Tunisie, soulignant que cette année marque un jalon important : le 70e anniversaire des relations bilatérales entre les deux pays. Elle a rappelé que tirer pleinement parti des synergies entre réintégration durable et développement, dans un esprit de bénéfice mutuel, nécessite une approche globale couvrant l'ensemble du parcours migratoire. Si les conditions de développement dans les pays d'origine et au sein des communautés de retour jouent un rôle déterminant dans les résultats de la réintégration, des programmes de réintégration bien conçus peuvent, à leur tour, contribuer de manière significative au développement local et national. Elle a également souligné que la relation

entre réintégration durable et développement est multidimensionnelle et influencée par un large éventail de facteurs. Répondre à cette complexité, a-t-elle indiqué, requiert l'adoption d'une approche large et inclusive réunissant l'ensemble des parties prenantes concernées - des institutions publiques et du secteur privé aux communautés locales et aux groupes les plus vulnérables - afin de garantir des politiques et des programmes cohérents, inclusifs et efficaces.

Au nom de la Tunisie, **S.E. l'Ambassadeur Slah Salhi** a exprimé sa profonde reconnaissance à la Suisse et à l'Union européenne. Il a indiqué qu'il s'agit de la première fois que la Tunisie préside une réunion thématique dans le cadre du Processus de Rabat, qualifiant cette étape de jalon important reflétant à la fois les progrès accomplis et le rôle constructif que la Tunisie entend continuer à jouer au sein de ce dialogue euro-africain. Il a souligné que, pour la Tunisie, le Processus de Rabat va bien au-delà d'un simple cadre de consultation multilatérale et constitue un pilier essentiel du dialogue stratégique entre les deux rives de la Méditerranée, fondé sur les principes de solidarité, de responsabilité partagée et d'un engagement renouvelé en faveur d'une migration sûre, ordonnée et digne. Il a en outre appelé à un renforcement du sens des responsabilités collectives et réaffirmé l'engagement de la Tunisie à veiller à ce que la dignité et la sécurité humaines demeurent au cœur de toutes les décisions relatives à la migration.

Au nom de l'Union européenne, **Aurélié Sgro** a exprimé sa sincère reconnaissance à la présidence suisse et à la coprésidence tunisienne pour l'organisation de cette réunion particulièrement opportune, ainsi qu'au Secrétariat du Processus de Rabat pour son soutien dans l'élaboration d'un programme ayant permis des échanges en temps utile sur des questions opérationnelles essentielles, notamment la cohérence des approches de réintégration, le renforcement d'une mobilisation de l'ensemble de la société et l'avancement de l'opérationnalisation des systèmes nationaux de réintégration. Elle a rappelé que deux dynamiques complémentaires se sont progressivement développées au niveau européen. D'une part, une perspective de gestion des migrations visant à mettre en place des systèmes de retour efficaces et crédibles - composante essentielle du Pacte sur la migration et l'asile - dans lesquels la réintégration constitue à la fois une incitation au retour et un soutien immédiat à la stabilisation. D'autre part, une perspective axée sur le développement, qui vise à intégrer la réintégration dans des systèmes nationaux et des politiques sectorielles plus larges, afin de favoriser une réintégration durable des personnes de retour au sein de leurs communautés. À cet égard, elle a fait référence à la Stratégie de l'Union européenne sur le [retour volontaire et la réintégration \(2021\)](#), qui souligne le rôle central des pays d'origine dans la création d'opportunités économiques et sociales durables pour leurs ressortissants, y compris les personnes de retour. Elle a une nouvelle fois salué la contribution de la présidence nigérienne à travers le [Produit de connaissances d'Abuja](#), qui met en lumière l'importance de systèmes de réintégration fondés sur l'appropriation nationale. Elle a également relevé que les discussions approfondies menées sous les auspices du Processus de Rabat témoignent de la maturité croissante de cette thématique. Dans cette perspective, elle a appelé à capitaliser sur les acquis existants et à poursuivre les efforts afin de traduire les engagements communs en actions concrètes et efficaces.

Au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), **Amadou Ba** a félicité les coprésidences pour l'organisation de la réunion et exprimé la reconnaissance de la CEDEAO envers la Suisse pour son programme ambitieux axé sur la protection ainsi que sur le retour, la réadmission et la réintégration. Il a salué la pertinence de ces priorités dans le contexte du 20e anniversaire du Processus de Rabat, soulignant leur forte convergence avec les priorités de la CEDEAO. Il a également rappelé que, un an auparavant, la CEDEAO avait officiellement adopté sa [Stratégie et son Plan d'action sur la migration de main-d'œuvre](#), marquant une étape importante vers une gouvernance plus coordonnée et fondée sur les droits de la main-d'œuvre dans la région. Il a précisé que cette stratégie s'articule autour de cinq objectifs principaux : promouvoir une migration sûre et régulière, protéger les droits des travailleurs migrants, maximiser les bénéfices du développement, renforcer la gouvernance régionale et promouvoir l'égalité de genre ainsi que l'inclusion sociale dans les politiques migratoires. Il a également souligné que la réintégration des migrants de retour et son articulation avec les politiques de développement revêtent une importance croissante en Afrique de l'Ouest et sont désormais intégrées aux stratégies nationales de développement, notamment à travers la valorisation des

compétences et le soutien aux initiatives de développement local. Enfin, il a mis en avant l'introduction de la [carte d'identité de la CEDEAO](#), destinée à faciliter la mobilité régionale et à renforcer l'intégration régionale.

Au nom du Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), **Monica Zanette** a exprimé sa sincère gratitude à la Suisse et à la Tunisie pour leur engagement en faveur du succès de cette réunion, ainsi qu'à l'Union européenne pour son soutien constant. Elle a souligné que cette réunion s'inscrit dans la continuité des solides fondations de dialogue, de coopération et de partage des connaissances développées au fil des années sous les auspices du Processus de Rabat. Elle fait notamment suite à la [réunion thématique tenue à Yaoundé en avril 2023](#), qui avait mis en évidence l'importance de l'appropriation dans les processus de réintégration et souligné la nécessité de renforcer les synergies entre réintégration et développement. Ces réflexions ont été enrichies par le [Produit de connaissances d'Abuja](#), publié en janvier 2026. Cette contribution importante, qui a marqué la conclusion de la présidence nigériane, formule des recommandations précieuses pour renforcer l'appropriation nationale des systèmes de réintégration et améliorer la coordination entre les partenaires. Mme Zanette a conclu en soulignant que le renforcement des synergies entre réintégration et développement - aux niveaux structurel, communautaire et individuel - ainsi que l'ancrage de la réintégration dans des systèmes pilotés au niveau national et dans les politiques sectorielles peuvent considérablement améliorer la durabilité des résultats de réintégration, soutenir une croissance économique inclusive, favoriser la cohésion sociale et contribuer à une stabilité et une résilience accrues.

## Session 1 : Introduction - Renforcer les synergies entre la réintégration durable et le développement

Modérée par **Nazanine Nozarian**, Spécialiste Senior de la thématique retour, réadmission et réintégration au Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), la Session 1 a examiné la manière dont les programmes de réintégration peuvent contribuer au développement local et national et, réciproquement, comment des conditions de développement favorables peuvent soutenir une réintégration durable. La session a également exploré les moyens de renforcer les synergies et la cohérence entre les initiatives visant à promouvoir une réintégration durable et des résultats de développement.

**Nazanine Nozarian** a salué la présidence suisse pour avoir consacré sa première réunion thématique à l'exploration des liens entre réintégration durable et développement durable, dans le prolongement du [Produit de connaissances d'Abuja de 2026](#). Elle a rappelé que, pendant de nombreuses années, les programmes de retour et de réintégration ont principalement été conçus comme des outils de gestion des migrations. Le retour volontaire assisté était essentiellement présenté comme une alternative digne au retour forcé, offrant aux migrants ne pouvant ou ne souhaitant pas rester dans les pays d'accueil une voie de retour sûre vers leur pays d'origine. L'assistance à la réintégration, lorsqu'elle existait, était largement individualisée, de court terme et déconnectée des cadres de développement plus larges. Elle a souligné que ce modèle historique a progressivement évolué, notamment grâce aux financements orientés vers le développement. Aujourd'hui, les débats politiques publics reconnaissent de plus en plus que la réintégration ne peut être considérée comme une intervention ponctuelle centrée uniquement sur l'individu de retour ; mais qu'il s'agit plutôt d'un processus multidimensionnel dépendant du contexte, et profondément influencé par les conditions structurelles et communautaires dans lesquelles les migrants retournent. Mme Nozarian a relevé que si l'influence du développement durable sur les résultats de la réintégration est relativement évidente, la contribution des personnes de retour au développement est moins immédiatement perceptible. Toutefois, des éléments de preuve de plus en plus nombreux et tangibles démontrent que, dans des conditions favorables, la réintégration peut contribuer positivement au développement durable, en particulier au niveau local et lorsque les personnes de retour bénéficient d'un accompagnement adéquat. Elle a souligné que le transfert de compétences, de connaissances et de réseaux acquis à l'étranger, ainsi que les investissements dans les microentreprises, peuvent contribuer aux marchés du travail locaux, renforcer la cohésion sociale et soutenir des initiatives communautaires. Toutefois, ce potentiel n'est pas automatique. Sa concrétisation nécessite une plus grande

cohérence entre les programmes de réintégration et les priorités de développement local, une coordination renforcée entre les instruments de financement et les acteurs institutionnels, ainsi qu'un meilleur alignement entre l'assistance au retour à court terme et les investissements structurels de long terme dans les communautés d'origine.

Au nom de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), **Jonathan Chaloff** a débuté son intervention en soulignant que, si de nombreux pays affichent désormais la volonté d'aligner les politiques de migration, de retour, de réintégration et de développement, cette ambition ne se traduit pas encore de manière cohérente dans la pratique. Il a insisté sur le fait qu'avant qu'une véritable approche pangouvernementale puisse être mise en œuvre, il est nécessaire de parvenir à un consensus sur des objectifs communs entre les différents domaines de politiques publiques, ce qui demeure un défi majeur. Il a rappelé que, du point de vue des pays de destination, les programmes de retour et de réintégration ont historiquement été conçus pour garantir la crédibilité et la durabilité du système migratoire, les financements publics étant justifiés par la nécessité d'assurer une gouvernance ordonnée des flux d'entrée et de retour. À l'inverse, les acteurs du développement poursuivent des objectifs de développement socio-économique à long terme, ce qui rend l'alignement entre ces logiques d'action complexe et non automatique. Cependant, un point de convergence émerge : la volonté de maximiser l'impact des dépenses publiques. Face aux contraintes budgétaires, de nombreux pays de l'OCDE cherchent à exploiter les synergies entre coopération au développement et réintégration, intégrant progressivement les enjeux migratoires dans les dialogues de développement et les relations bilatérales. Même si cet alignement n'est pas toujours impulsé par les stratégies nationales des pays partenaires, les programmes de développement identifient de plus en plus les personnes de retour comme un groupe cible pertinent. M. Chaloff a également souligné que le financement constitue le domaine où l'alignement devient le plus concret, mais aussi celui où apparaissent certains des défis les plus importants. Il a observé que [l'aide publique au développement \(APD\)](#) est de plus en plus mobilisée pour contribuer à la durabilité des systèmes migratoires, ce qui représente un champ d'action relativement nouveau pour de nombreux ministères chargés des migrations. Cette évolution soulève des questions pratiques concernant les dépenses éligibles à l'APD et la conception de programmes de réintégration poursuivant effectivement des objectifs de développement. Il a relevé que très peu d'exemples de tels programmes ont jusqu'à présent été soumis au [Comité d'aide au développement de l'OCDE](#), ce qui reflète les difficultés rencontrées par les acteurs pour définir clairement leurs objectifs lorsqu'un financement APD est mobilisé. Néanmoins, il a estimé que ces obstacles ne sont pas insurmontables et a mis en avant plusieurs mécanismes susceptibles de favoriser un meilleur alignement, notamment : les dispositifs de financement commun, enveloppes budgétaires conjointes, initiatives de programmation conjointes ou l'établissement de cadres stratégiques de coopération pluriannuels permettant un financement prévisible. Enfin, il a souligné l'existence d'une lacune importante : l'absence de cadres robustes d'évaluation. Il a observé que les évaluations de programmes réintégration/développement sont presque systématiquement positives, ce qui soulève des interrogations quant aux critères utilisés pour mesurer leur réussite. Il a insisté sur la nécessité d'évaluer les programmes à l'aune d'objectifs réalistes et clairement définis, plutôt que de présenter a posteriori les personnes de retour comme des acteurs du développement, sans véritables preuves tangibles. Selon lui, des évaluations qualitatives sont essentielles non seulement pour améliorer l'efficacité des interventions, mais également pour garantir leur durabilité politique et financière.

Au nom de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), **Corantine Groccia** a souligné que les personnes de retour peuvent contribuer de manière significative au développement lorsque certaines conditions sont réunies. Une réintégration réussie comprend le bien-être psychosocial, la reconnaissance des compétences, le renforcement de la résilience locale et l'accès à des opportunités économiques durables. Elle a insisté sur le fait qu'une réintégration durable nécessite une appropriation conjointe du pays retournant et du pays d'origine, avec un leadership fort des pays d'origine. Elle a également souligné l'importance d'une approche pangouvernementale dans les pays d'origine afin d'assurer à la fois une coordination horizontale entre les différents secteurs et une cohérence verticale entre niveaux national et local. Une approche mobilisant l'ensemble de la société, fondée sur la coordination et les partenariats, est tout aussi essentielle, aucun acteur ne pouvant à lui seul soutenir efficacement un processus aussi multidimensionnel. Afin de renforcer le lien entre

migration et développement, elle a relevé la nécessité d'une plus grande cohérence entre les différentes approches du retour et de la réintégration actuellement mises en œuvre. À cette fin, elle a indiqué que l'OIM a standardisé et intégré les pratiques de réintégration durable dans l'ensemble de ses programmes. Même dans le cadre de projets de retour volontaire assisté et de réintégration (AVRR) à court terme, centrés sur l'individu, l'OIM s'efforce de relier les personnes de retour à des mécanismes d'orientation, aux services essentiels et à des opportunités de plus long terme. Lorsque cela est possible, l'OIM intègre les activités de retour et de réintégration dans des réponses nationales et régionales plus larges, en les reliant aux initiatives de gouvernance, de renforcement des capacités, de relèvement et de stabilisation communautaire. Au-delà de l'action de l'OIM, elle a souligné que les programmes axés sur un soutien individuel devraient être conçus de manière à s'inscrire dans des cadres de développement plus larges, en s'intégrant aux structures de coordination existantes et en utilisant les services disponibles plutôt qu'en créant des mécanismes parallèles ad hoc. Mme Groccia a également présenté plusieurs exemples concrets de programmes de réintégration ayant généré des bénéfices plus larges en matière de développement. Dans le cadre de [l'Initiative conjointe UE-OIM](#), l'Organisation a mis en œuvre un large éventail d'interventions communautaires dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, comprenant notamment un soutien psychosocial, la réhabilitation d'infrastructures locales, l'accès aux marchés du travail et des initiatives génératrices de revenus. Elle a souligné que les évaluations menées dans ces différents contextes ont permis à l'OIM de constituer une base solide de données probantes sur les interventions efficaces et les conditions de leur réussite. Dans l'ensemble des pays concernés, l'amélioration des revenus et des moyens de subsistance a été la réussite la plus fréquemment mentionnée tant par les personnes de retour que par les communautés d'accueil. Les formations professionnelles et entrepreneuriales ont été identifiées comme particulièrement efficaces, notamment lorsqu'elles étaient associées à un meilleur accès aux marchés - les bénéficiaires faisaient état d'une augmentation de leurs revenus, d'une réduction du stress économique et d'une capacité accrue à maintenir leurs moyens de subsistance au-delà de la durée des projets. Elle a également souligné que l'amélioration des revenus et de la stabilité économique constitue souvent une première étape indispensable pour favoriser le bien-être psychosocial et renforcer la cohésion sociale. Une autre retombée importante des interventions de l'OIM réside dans l'amélioration des relations entre les personnes de retour et les communautés d'accueil. Elle a attribué ce résultat à la [planification communautaire poursuivie par l'OIM](#) - qui en associant les personnes de retour et les membres des communautés à l'identification conjointe des besoins et des solutions contribue à réduire la perception de concurrence pour l'accès à l'emploi et aux services, tout en combattant la stigmatisation dont peuvent faire l'objet les personnes de retour. Elle a également souligné que les activités de conseil, de mentorat et de sensibilisation aux expériences de retour ont contribué à renforcer la cohésion sociale et à réduire l'isolement et la stigmatisation. En conclusion, elle a formulé plusieurs recommandations clés. Premièrement, les interventions communautaires sont plus efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans une approche intégrée, associant soutien individuel et ancrage dans les systèmes locaux. Deuxièmement, elles nécessitent un engagement de long terme, des liens solides avec les marchés et la participation durable des autorités locales, du secteur privé et des autres parties prenantes. Troisièmement, les liens communautaires doivent être authentiques et adaptés au contexte ; dans certains cas, l'investissement dans des infrastructures, des formations ou des chaînes de valeur est plus pertinent que la promotion d'entreprises collectives. Enfin, ces interventions doivent demeurer inclusives, participatives et portées par les communautés afin de garantir des résultats durables.

Au nom du Centre d'études sur les migrations de l'Université du Ghana, le **Professeur Leander Kandilige** a rappelé que la gestion du retour et de la réintégration durable demeure un domaine fortement politisé et largement déterminé par les mandats institutionnels. Il a souligné que, tandis que les gouvernements tendent à concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre des accords de retour et sur la garantie du respect de la dignité et des droits humains des migrants dans les procédures de retour, les partenaires du développement accordent davantage d'importance à la réintégration à long terme des personnes de retour. Celle-ci implique notamment l'autonomie économique, la stabilité sociale au sein des communautés d'accueil et le bien-être psychosocial, afin de répondre aux facteurs susceptibles d'alimenter une nouvelle migration. Il a indiqué que l'Union africaine (UA) a élaboré des Lignes directrices sur le retour, la réadmission et la réintégration ; ainsi que des accords types de retour et de réadmission ; des procédures opérationnelles standardisées et des mécanismes nationaux de coordination. Ces instruments visent à promouvoir un développement socio-économique durable pour les

personnes de retour et leurs communautés d'origine en établissant des principes et orientations collectives destinés à guider les États membres de l'UA dans l'harmonisation de leurs politiques, réglementations et législations relatives au retour, à la réadmission et à la réintégration. Il a souligné que ces lignes directrices reconnaissent que la réintégration est plus durable lorsqu'elle prend en considération les intérêts à la fois des personnes de retour et des communautés d'accueil. Le Professeur Kandilige a également insisté sur le fait que les programmes de réintégration favorisant le retour volontaire et la réadmission, et proposant des interventions adaptées aux besoins spécifiques des bénéficiaires, obtiennent généralement de meilleurs résultats que les approches uniformes. A cet égard, la nécessité de concilier les intérêts des pays de destination, d'origine et de transit, tout en respectant pleinement les droits fondamentaux des migrants a été rappelé. Il a également noté que les lignes directrices de l'UA prévoient que les pays de destination ne devraient pas priver les migrants retournant dans leur pays des biens, droits à la sécurité sociale ou droits d'assurance acquis légalement à l'étranger, sauf dans le respect de la législation nationale applicable, et que ces droits ne devraient pas être arbitrairement nationalisés, confisqués ou annulés. Il a également souligné l'importance de procéder à des évaluations des besoins de santé avant le retour, de garantir la continuité des soins et d'éviter tout retour susceptible d'aggraver un état de maladie ou handicap préexistant. Les lignes directrices prévoient par ailleurs que tous les accords de retour soient ratifiés par les parlements nationaux des pays d'origine afin de promouvoir la transparence et de permettre un contrôle par les acteurs non étatiques, notamment les organisations de la société civile. Les lignes directrices exigent également l'élaboration de plans de prise en charge pour les personnes vulnérables, interdisent le retour de mineurs sans mécanismes adéquats de recherche familiale et d'accueil, et rappellent que les migrants ne devraient pas être renvoyés vers un pays autre que celui dont ils possèdent la nationalité. De manière générale, il a souligné que le cadre de l'Union africaine définit clairement les responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination et vise à renforcer de manière globale et fondée sur les droits humains le lien entre réintégration et développement. Abordant la question de savoir si les personnes de retour peuvent réellement contribuer au développement local et national ou s'il s'agit d'attentes politiques irréalistes, le Professeur Kandilige a estimé que présenter systématiquement les personnes de retour comme des moteurs automatiques du développement peut effectivement relever d'une attente politique excessive. Beaucoup retournent dans des circonstances contraintes ou involontaires, souvent avec des ressources limitées, des réseaux sociaux affaiblis et des défis psychosociaux importants. Selon lui, attendre qu'elles produisent immédiatement des effets positifs sur le développement revient à ignorer les réalités de la réintégration et à faire peser une responsabilité excessive sur des individus déjà confrontés à des difficultés considérables. Il a toutefois rappelé qu'il existe un lien bien établi entre migration et développement, façonné par plusieurs facteurs essentiels. Les transferts de fonds, qu'ils soient financiers ou sociaux, constituent l'une des manifestations les plus visibles de ce lien. À titre d'exemple, le Ghana a reçu environ 7,8 milliards de dollars américains de transferts de fonds en 2025, soit plus de 13 % de son produit intérieur brut, un montant supérieur à celui de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers. Ces ressources peuvent contribuer à améliorer les revenus des ménages et l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services essentiels. En outre, la migration de travail peut atténuer les pressions sur les marchés du travail dans les pays d'origine en offrant à des personnes susceptibles d'être au chômage des possibilités d'emploi productif à l'étranger. Néanmoins, le Professeur Kandilige a insisté sur le fait que, si la migration de retour possède un potentiel réel de contribution au développement socio-économique, ces résultats ne sont pas automatiques. Leur réalisation dépend de conditions favorables dans les pays d'origine, notamment de réformes politiques et économiques visant à réduire la corruption, à stabiliser les conditions macroéconomiques et à créer des environnements propices à l'investissement. Il a également mis en avant l'importance des dynamiques démographiques, des transformations sociales et du développement des infrastructures pour soutenir la réintégration, l'entrepreneuriat et les initiatives durables portées par les migrants. En conclusion, il a souligné que, si la migration offre d'importantes opportunités de développement, son impact positif dépend de choix politiques délibérés et de conditions structurelles favorables, plutôt que de se produire de manière automatique.

### Principaux enseignements issus du panel

- **Les personnes de retour peuvent contribuer de manière significative au développement local et national lorsque des conditions favorables sont réunies. Ceci inclut un bien-être psychosocial, la reconnaissance des compétences et l'accès à des opportunités économiques durables.**
- **Les programmes de réintégration offrent d'importantes possibilités de générer des résultats positifs en matière de développement dans les pays de retour. Toutefois, ces impacts positifs ne sont pas automatiques ; ils dépendent de choix politiques délibérés et de conditions structurelles favorables.**
- **Maximiser pleinement le potentiel de développement des personnes de retour exige une meilleure cohérence entre les programmes de réintégration et les priorités de développement, entre les instruments de financement et les acteurs publics, ainsi qu'entre l'aide au retour à court terme et les investissements structurels de long terme dans les communautés d'origine.**
- **Le renforcement du lien entre migration et développement exige une plus grande cohérence entre les différentes approches du retour et de la réintégration qui coexistent actuellement. Même dans le cadre de programmes de retour volontaire assisté et de réintégration (AVRR) à court terme et centrés sur l'individu, des efforts devraient être déployés afin de relier les personnes de retour à des mécanismes d'orientation, de services et à des opportunités à plus long terme.**
- **Aucun acteur ne peut relever seul les défis liés à la réintégration. Une approche pangouvernementale et mobilisant l'ensemble de la société est nécessaire. Celle-ci suppose l'adoption d'objectifs communs entre les différents domaines de politique publique, ainsi que des financements prévisibles, des initiatives conjointes et des cadres stratégiques de coopération pluriannuels.**
- **La mise en place de cadres d'évaluation fondés sur des objectifs réalistes et des critères clairement définis est essentielle afin que les programmes de réintégration soient évalués au regard de leurs résultats attendus en matière de développement, plutôt que de considérer a posteriori les personnes de retour comme des acteurs du développement sans preuves suffisantes. Ce suivi et cette évaluation peuvent améliorer l'efficacité des programmes, mais également soutenir à long terme la durabilité politique et financière des efforts de réintégration et de développement.**

## Session 2 : Renforcement de l'appropriation, progrès, défis et prochaines étapes

Modérée par **Aurélie Sgro**, Conseillère en politiques publiques et gestionnaire de programmes à la Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) de la Commission européenne, la Session 2 a examiné les progrès accomplis et les défis persistants dans le renforcement de l'appropriation nationale des processus de réintégration, dans la perspective de construire des systèmes inclusifs et durables dépassant les approches fondées sur des projets ponctuels.

**Aurélie Sgro** a mis en avant les efforts déployés par la Commission européenne pour soutenir le développement de systèmes de réintégration fondés sur l'appropriation nationale, notamment à travers l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI). Elle a souligné la nécessité d'un changement stratégique : passer de projets fragmentés à une approche systémique de long

terme, permettant aux pays partenaires de concevoir, piloter et gérer leurs propres dispositifs de réintégration. Cette transition repose sur le renforcement des mécanismes nationaux et des systèmes d'orientation, afin que les personnes de retour accèdent aux services publics ordinaires plutôt qu'à des structures parallèles. Elle a rappelé que cette priorité guide l'action de la DG INTPA depuis plus de dix ans et s'appuie sur trois principes : 1. Inclusion sociale - une assistance couvrant les personnes de retour assistées et non assistées, garantissant un accès équitable aux opportunités pour éviter les tensions communautaires ; 2. Cohérence institutionnelle - éviter la création de systèmes parallèles et maintenir un leadership national fort. 3. Durabilité financière - réduire la dépendance aux dispositifs individuels et intégrer la réintégration dans les cadres de planification et de budgétisation. Elle a rappelé que l'appui de l'Union européenne en Afrique subsaharienne s'est structuré en deux phases. La première (2016–2017), avec l'Initiative conjointe UE–OIM et le programme MPRR, a posé les bases d'une appropriation nationale renforcée et soutenu près de 280 000 retours, pour 613 millions d'euros mobilisés depuis 2021. La seconde phase, engagée depuis trois ans, vise à consolider ces acquis en développant les programmes nationaux, en intégrant les personnes de retour dans les politiques sectorielles et en renforçant les approches communautaires. Elle a indiqué que la DG INTPA soutient actuellement, ou prévoit de soutenir, les systèmes nationaux de réintégration de onze pays africains du Processus de Rabat. Malgré des contextes variés, ces programmes partagent plusieurs caractéristiques : intégration de la réintégration dans les stratégies nationales et territoriales avec budgets dédiés ; procédures opérationnelles standardisées ; coordination intersectorielle renforcée ; outils numériques de suivi ; renforcement des capacités institutionnelles ; et initiatives de cohésion sociale et de lutte contre la stigmatisation. Elle a précisé que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Ghana ont été identifiés comme pays pilotes pour parvenir à des systèmes pleinement appropriés d'ici fin 2027. Prenant l'exemple du Ghana, elle a présenté un plan de transition progressif : d'ici fin 2026, renforcement de la gouvernance, développement des capacités nationales et mise en place d'un mécanisme national de réintégration ; puis transfert progressif des responsabilités, en commençant par le soutien psychosocial avant d'étendre la transition à la réintégration socio-économique. Une appropriation complète est envisagée à partir de 2028, l'Union européenne continuant à soutenir des domaines complémentaires tels que le développement des compétences et l'accès à l'emploi. Enfin, elle a mentionné qu'un sondage mené par l'Union européenne sur le plan de transition du Ghana montre un large soutien national : 75 % des parties ayant répondu au sondage jugent sa mise en œuvre réaliste, sous réserve d'ajustements mineurs. Les résultats soulignent toutefois trois conditions essentielles : engagement politique, financements prévisibles et clarification des mandats institutionnels.

Au nom de l'Agence belge de développement (Enabel), **Raffaella Greco Tonegutti** a souligné que, depuis 2024, Enabel accompagne plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts visant à faire évoluer le paradigme de la réintégration. L'objectif est de dépasser une approche centrée exclusivement sur l'accompagnement individuel des personnes de retour – qu'elles soient revenues volontairement, dans le cadre d'un retour assisté, d'un retour forcé ou spontanément – au profit d'une vision plus systémique, dans laquelle la réintégration est intégrée aux politiques publiques, aux stratégies sectorielles et aux dispositifs de services existants au niveau territorial. Cette transformation, a-t-elle noté, vise à éviter la création de systèmes parallèles exclusivement destinés aux personnes de retour ainsi que la délégation des interventions de réintégration à des organisations extérieures se substituant aux acteurs nationaux. Elle promet au contraire une forte appropriation par les institutions nationales et locales, garantissant que la réintégration soit durablement intégrée aux cadres existants, aux services publics et aux mécanismes de gouvernance territoriale. Dans cette perspective, les mécanismes de réintégration ne devraient pas être compris uniquement comme des systèmes d'orientation vers les services existants, mais comme un processus plus large d'intégration de la réintégration dans les services présents sur les territoires. Pour y parvenir, plusieurs conditions essentielles doivent être réunies. Les services doivent tout d'abord être accessibles aux personnes de retour afin qu'elles puissent effectivement en bénéficier. Les réponses apportées doivent ensuite être adaptées à la diversité des profils, besoins, capacités et opportunités des personnes concernées, tout en reconnaissant que toutes ne se trouvent pas dans des situations de vulnérabilité et que certaines disposent de compétences et de ressources précieuses qu'il convient de valoriser. Cette approche implique également de reconnaître que la réintégration dépend d'acteurs dont le mandat principal n'est pas la migration, notamment ceux intervenant dans les domaines de la formation, de l'emploi, de l'action sociale ou du développement territorial. Enfin, il est indispensable de garantir la durabilité

de ces mécanismes par leur intégration structurelle dans les cadres nationaux et territoriaux de planification et de budgétisation. Pour réussir cette transition, plusieurs conditions sont essentielles : 1. Accessibilité des services pour les personnes de retour ; 2. l'adaptation des réponses à la diversité des profils des personnes de retour, en reconnaissant que certaines sont vulnérables et doivent bénéficier d'un soutien accru et que d'autres disposent de compétences pouvant être immédiatement valorisables. 3. la Mobilisation d'acteurs non migratoires est fondamentale pour la formation, l'emploi, l'action sociale, développement territorial ; 4. La durabilité structurelle peut exister grâce à l'intégration des processus de réintégration dans les cadres nationaux et territoriaux de planification et de budgétisation. Mme Greco Tonegutti a identifié quatre axes d'action complémentaires : 1. Clarification de l'écosystème (concepts, rôles, responsabilités) ; 2. Co-construction avec les parties prenantes nationales et locales. 3. Adaptation des systèmes existants pour les rendre plus inclusifs et pertinents. 4. Ancrage durable grâce au renforcement institutionnel, à l'appropriation locale et au leadership de l'État. Elle a précisé qu'Enabel met en œuvre des projets en Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal et Gambie, où elle joue souvent un rôle moteur au sein de consortiums Team Europe, afin de renforcer la coordination et la complémentarité des interventions.

Au nom du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur de la Côte d'Ivoire, le **Dr Koutoua Samson Gnui** a présenté le Programme national de réintégration durable des migrants de retour. Il a rappelé que l'augmentation significative des retours migratoires a exercé une forte pression sur les dispositifs nationaux d'accueil et de réintégration, tout en générant des défis socio-économiques et institutionnels importants. L'évaluation des mécanismes existants a notamment mis en évidence l'absence de cartographie fiable des opportunités d'emploi, une traçabilité limitée des parcours socio-professionnels des bénéficiaires, une implication encore insuffisamment structurée du secteur privé ainsi que la persistance de situations de vulnérabilité liées à la précarité économique et au manque d'opportunités professionnelles. En réponse à ces défis et avec l'appui de l'Union européenne, la Direction générale des Ivoiriens de l'extérieur (DGIE) a élaboré un programme national reposant sur trois piliers stratégiques : la protection sociale, la réintégration et le suivi-évaluation. Le programme vise notamment à garantir l'accès aux services de santé et de soutien psychosocial, à structurer les parcours de réintégration académique, professionnelle et économique, à renforcer l'engagement des acteurs publics et privés dans une logique d'inclusion économique et à mettre en place un système efficace de suivi, d'évaluation et de traçabilité. La mise en œuvre du programme s'articule autour de trois phases successives et complémentaires : Phase 1 – Protection sociale et prévention : stabilisation des migrants de retour via l'identification administrative, l'accès à la couverture maladie universelle et un accompagnement psychosocial adapté ; Phase 2 – Réintégration : appui à la réinsertion éducative, professionnelle et socio-économique ; Phase 3 – Suivi-évaluation : déploiement d'un système numérique permettant le profilage des bénéficiaires, le suivi des parcours individuels et la production de données et d'analyses. Le programme s'appuie sur plusieurs outils structurants, notamment : une cartographie nationale des entreprises pour identifier les opportunités d'emploi et de stages ; une plateforme numérique assurant la centralisation des données, leur gestion et le pilotage stratégique ; un mécanisme national d'orientation (MNO) destiné à renforcer la coordination entre institutions publiques, organisations internationales et société civile, afin de garantir un accompagnement cohérent et efficace des migrants de retour.

Le **Directeur général Helmi Tlili**, de l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), a présenté le dispositif national de réintégration socio-économique « Tounesna ». Lancé en septembre 2019, ce programme bénéficie d'un appui technique d'Expertise France et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), ainsi que d'un financement de 3,9 millions d'euros dans le cadre du [programme ProGreS Migration financé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne](#). Son objectif est de favoriser la réintégration durable des Tunisiens de retour en combinant accompagnement social et économique. Reposant sur un système d'orientation intégré, Tounesna propose un accompagnement global comprenant l'accès aux droits et services essentiels, tels que les soins de santé, l'éducation et la protection sociale, ainsi qu'un soutien ciblé en matière de logement, de santé et de handicap. Les mesures de réintégration économique comprennent l'évaluation des compétences, l'orientation vers l'emploi, la formation ou l'entrepreneuriat, un soutien financier à la création d'entreprise et des subventions salariales temporaires facilitant l'insertion professionnelle. Une attention particulière est accordée aux personnes vulnérables au cours des douze premiers mois suivant leur retour. Le programme repose sur un

partenariat étroit entre l'OTE, [l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant \(ANETI\)](#) et le [Comité général de la promotion sociale relevant du ministère des Affaires sociales](#). Une cellule interinstitutionnelle assure la coordination, le développement des outils et le suivi de la mise en œuvre. Déployé initialement à Tunis, Sfax et Médenine, le programme s'est progressivement étendu à d'autres régions du pays, notamment Le Kef, Monastir, Kairouan, Bizerte, Gafsa, et Tataouine. Les résultats obtenus incluent le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs concernés, l'amélioration des outils de gestion et de suivi grâce à la numérisation, l'élargissement des réseaux de partenaires nationaux et internationaux, l'extension territoriale progressive du dispositif ainsi que le renforcement des mécanismes d'accompagnement social et économique. Aujourd'hui, Tounesna est considéré comme un modèle innovant de réintégration en Tunisie. Ses principaux défis concernent la durabilité financière à long terme, la couverture territoriale complète, le renforcement de la coordination interinstitutionnelle et le maintien de l'engagement des partenaires internationaux. Les progrès réalisés à ce jour offrent néanmoins des bases solides pour une stratégie de transition progressive reposant sur un mécanisme d'orientation efficace et une nouvelle plateforme numérique destinée à améliorer le partage d'informations et l'efficacité opérationnelle.

#### Principaux enseignements issus du panel

- **L'appropriation des processus de réintégration par les pays d'origine est essentielle pour renforcer la durabilité des résultats de réintégration et dépasser les approches fondées sur des projets ponctuels.**
- **La réintégration est d'autant plus efficace qu'elle est portée au niveau national, fondée sur des données probantes, et soutenue par l'action collective des gouvernements, des acteurs du développement et des partenaires internationaux, en cohérence avec les priorités définies par les pays d'origine.**
- **Une opportunité claire existe pour passer de dispositifs fragmentés et centrés sur des projets isolés à de véritables systèmes nationaux de réintégration, conçus, pilotés et mis en œuvre par les autorités nationales.**
- **La poursuite de cette transition nécessite de continuer à renforcer les dispositifs nationaux et les mécanismes d'orientation afin de permettre aux personnes de retour d'accéder aux services publics nationaux de droit commun plutôt qu'à des structures parallèles, tout en garantissant:**
  - **l'inclusion sociale, grâce à un accès équitable aux opportunités pour les personnes de retour et les autres ressortissants ;**
  - **la cohérence institutionnelle, par le renforcement du leadership national et la limitation des duplications de services ;**
  - **la durabilité financière, grâce à l'intégration de la réintégration dans les cadres nationaux et locaux de planification et de budgétisation à long terme.**
- **Un engagement accru des parties prenantes au-delà du seul secteur migratoire - en particulier dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, des services sociaux et du développement local - peut contribuer à renforcer la durabilité des efforts de réintégration.**

### Session 3 : Tables rondes

***Groupe 1 : Promouvoir une réintégration durable intégrant des éléments de protection sociale et conformément aux dispositions relatives aux droits humains.***

**Contexte :** Les discussions du Groupe 1 ont porté sur les moyens de garantir que les personnes de retour ne se retrouvent pas sans soutien à leur arrivée.

**Défis identifiés :** L'un des principaux obstacles identifiés a trait à une volonté politique souvent limitée pour allouer des ressources budgétaires suffisantes et investir dans des structures capables d'accompagner efficacement les personnes de retour. Bien que des systèmes de protection sociale et des cadres de réintégration existent dans de nombreux contextes, ils ont été décrits comme étant souvent sous-financés et surchargés, ce qui limite leur capacité à répondre aux besoins des migrants de retour. Un autre défi identifié a été l'insuffisance du partage de données et d'informations entre pays de destination et pays d'origine, notamment en raison des contraintes liées à la protection des données. Cette situation conduit les pays d'origine à recevoir très peu d'informations avant l'arrivée des personnes sur leur territoire, réduisant leur capacité à anticiper et à préparer un accompagnement adapté aux vulnérabilités médicales, psychologiques ou sociales de chaque individu. Les participants ont également souligné d'autres contraintes structurelles, parmi lesquelles le nombre limité de centres de transit ou d'accueil, en particulier dans plusieurs pays africains. À cela s'ajoute une fragmentation importante des financements : bien que des ressources existent, elles sont souvent dispersées entre différents ministères et cadres d'intervention — affaires humanitaires, égalité de genre, services sociaux, entre autres - ce qui rend difficile pour les personnes de retour d'identifier et d'accéder aux dispositifs de soutien pourtant disponibles.

**Recommandations :** Le Groupe 1 a formulé les recommandations suivantes 1. **Renforcer l'engagement politique en faveur des droits humains et mobiliser des financements adéquats ;** 2. **Améliorer la coordination entre programmes et sources de financement** pour réduire la fragmentation ; 3. **Consolider les systèmes de suivi et de gestion des cas**, notamment via un meilleur partage des données inter-étatique dans le respect des normes de protection ; 4. **Investir dans les capacités d'accueil et d'accompagnement ;** 5. **Mobiliser les diasporas comme source complémentaire de soutien**, d'expertise et d'investissement.

### **Groupe 2 : Les retours volontaires et mesures d'encouragement au retour volontaire**

**Contexte :** Le Groupe 2 a relevé que les systèmes de soutien s'adressent généralement à deux catégories distinctes de personnes revenant volontairement dans leur pays d'origine : celles qui retournent après avoir achevé leur projet migratoire et qui présentent relativement peu de besoins d'accompagnement, et celles qui reviennent dans des situations de détresse ou de grande vulnérabilité et nécessitent d'un soutien plus important.

**Défis identifiés :** Les participants ont relevé plusieurs défis, notamment l'absence d'une définition commune du retour volontaire et la faiblesse des systèmes de gestion et de suivi des données, qui nuisent à la cohérence des programmes et limitent la capacité à suivre les résultats de réintégration dans le temps. Un second défi identifié par le groupe concerne l'accès insuffisant à l'information pour les personnes de retour, qui ont souvent besoin d'un accompagnement pour se réintégrer dans un contexte ayant parfois profondément évolué durant leur absence. Enfin, la question de la stigmatisation sociale a été largement soulignée. Les personnes de retour peuvent être confrontées à des perceptions négatives ou des attentes de prospérité économique irréalistes au sein de leurs communautés. Elles sont souvent attendues comme revenant plus fortes et plus prospères qu'au moment de leur départ. Cette attente peut être particulièrement difficile à satisfaire lorsque le retour intervient dans des conditions de vulnérabilité.

**Recommandations :** En matière de bonnes pratiques, le groupe a mis en avant plusieurs **mesures incitatives visant à encourager le retour volontaire**, en particulier pour les migrants souhaitant investir ou développer des projets dans leur pays d'origine. Parmi ces mesures figurent des **réductions fiscales, des dispositifs d'appui à l'investissement, une assistance au logement ainsi que des programmes de soutien aux petites et moyennes entreprises et à l'emploi**. Le Niger, la Tunisie et la Guinée ont notamment été cités comme exemples. Le groupe a également souligné **l'importance de mécanismes d'identification et d'enregistrement précoces, en amont du retour, afin de mieux préparer l'accompagnement à la réintégration et d'éviter les difficultés administratives et logistiques à l'arrivée**. De manière générale, les

participants ont insisté sur la **nécessité de renforcer les systèmes de données, d'améliorer la coordination entre les acteurs concernés et d'adapter les dispositifs de soutien à la diversité des profils des personnes de retour.**

### **Groupe 3 : La mobilité circulaire**

**Contexte :** Les discussions ont mis en exergue plusieurs accords bilatéraux et projets pilotes fructueux, qui définissent souvent des secteurs d'activité spécifiques ainsi que des quotas annuels. Au sein du groupe, la mobilité circulaire a largement été perçue comme une alternative prometteuse à la migration irrégulière, dans la mesure où elle permet aux migrants d'acquérir des compétences à l'étranger puis de les transférer à leur retour dans leur pays d'origine.

**Défis identifiés :** Les participants ont souligné que le succès de la mobilité circulaire dépend de l'identification de secteurs répondant aux besoins à la fois des pays d'origine et des pays de destination, afin de garantir des bénéfices mutuels. Plusieurs défis ont été identifiés, notamment la reconnaissance mutuelle des qualifications et des diplômes, qui demeure complexe malgré les efforts entrepris pour aligner les normes de formation sur les standards internationaux. Une autre question importante concerne la portabilité des droits sociaux qui, bien qu'elle soit souvent prévue dans les accords bilatéraux, reste sous-utilisée en raison d'un manque d'information et d'obstacles administratifs limitant son accès effectif.

**Recommandations :** Le groupe a souligné que la réussite de la migration circulaire repose sur un accompagnement global et continu tout au long du cycle migratoire : avant le départ, pendant le séjour à l'étranger et après le retour. Cela implique notamment de **renforcer et de professionnaliser les services d'accompagnement ainsi que d'améliorer la coordination entre les parties prenantes afin de maximiser les bénéfices des compétences acquises à l'étranger**, tant pour les migrants que pour les pays concernés. L'importance **d'identifier des secteurs prioritaires pour la migration circulaire a également été soulignée, tout en veillant à préserver une flexibilité suffisante pour répondre à l'évolution des besoins des marchés du travail.** Enfin, les discussions ont mis en avant la valeur de la circulation des compétences, par laquelle les migrants contribuent aux économies des pays d'accueil avant de revenir avec des compétences et une expérience renforcées susceptibles de soutenir le développement de leurs pays d'origine.

### **Session 4 : Cohérence des approches de réintégration**

Modérée par **Camille Le Coz**, Directrice du Migration Policy Institute (MPI) Europe, la session 4 s'est attachée à identifier des voies concrètes pour renforcer la cohérence des politiques de réintégration. Les échanges ont mis en lumière l'importance d'une coordination et d'une communication plus étroites entre la diversité d'acteurs et d'initiatives mobilisés, afin de dépasser la fragmentation actuelle des approches. Les panelistes ont exploré des pistes permettant de mieux articuler les interventions menées aux niveaux local, national, régional et international, avec l'ambition commune de bâtir des réponses plus harmonisées et, in fine, plus efficaces pour les personnes de retour.

**Camille Le Coz** a souligné que les pays d'origine jouent un rôle de plus en plus central dans la définition des priorités en matière de réintégration, marquant une évolution par rapport aux périodes antérieures. Cette évolution appelle à des approches pangouvernementales au niveau national, nécessitant une coordination renforcée entre les ministères et les différents secteurs concernés. Elle a également relevé que les efforts de réintégration sont de plus en plus intégrés aux systèmes et services locaux existants plutôt que mis en œuvre sous forme d'interventions autonomes. Elle a par ailleurs observé que le paysage de la réintégration s'est considérablement élargi. Alors qu'auparavant l'assistance reposait sur un nombre relativement limité d'acteurs - souvent l'Organisation internationale pour les migrations et des organisations de la société civile - il implique aujourd'hui un écosystème beaucoup plus vaste comprenant notamment des agences de l'Union européenne, des acteurs du développement et un éventail plus large de partenaires de mise en œuvre. Ces acteurs opèrent

selon des mandats, des priorités, des considérations politiques et des calendriers différents, ce qui accroît à la fois les opportunités et la complexité des interventions. Dans ce contexte, la nécessité de renforcer la convergence, la coordination et la communication apparaît de plus en plus pressante, en particulier dans un contexte de ressources financières limitées et d'exigences accrues en matière d'impact et d'efficacité. Elle a toutefois souligné que parvenir à une plus grande cohérence demeure difficile en raison de la diversité des acteurs, de la multiplication des approches et de la pluralité des sources de financement. Une question centrale soulevée lors des discussions concernait la recherche d'un meilleur équilibre entre, d'une part, le soutien individuel à la réintégration – notamment les subventions accordées dans le cadre des programmes de retour volontaire assisté et de réintégration (AVRR), dont les résultats ont été mitigés – et, d'autre part, les approches structurelles à plus long terme visant à renforcer les systèmes dans les pays d'origine. Si ces dernières offrent des perspectives plus durables, elles nécessitent des investissements soutenus et s'inscrivent dans des horizons temporels plus longs. Le financement est donc apparu comme un enjeu transversal, marqué par la diversité des canaux, la variabilité des calendriers et le rôle déterminant des décideurs. En conclusion, elle a insisté sur le fait que renforcer la cohérence nécessitera non seulement une meilleure coordination technique, mais aussi un alignement stratégique plus poussé des objectifs, des ressources et des partenariats dans le cadre du lien entre migration et développement.

Au nom du Cabinet du ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations de l'Espagne, **Ana Hernández Rodríguez** a présenté [l'adoption récente du Décret royal 316/2026](#) relatif à une procédure exceptionnelle de régularisation, qui établit une voie légale de régularisation accessible à certaines personnes étrangères en situation irrégulière sur le territoire espagnol. Elle a expliqué que cette mesure constitue une réponse pragmatique à la réalité selon laquelle de nombreuses personnes migrantes, malgré l'absence de statut légal, sont déjà intégrés dans l'économie et le tissu social espagnols et contribuent à des secteurs économiques et sociaux essentiels. Avec une population d'environ 49,6 millions d'habitants, dont plus de 7,2 millions de ressortissants étrangers, l'Espagne reconnaît également la présence estimée de 700 000 personnes en situation irrégulière. Cette régularisation vise à réduire cette situation d'irrégularité afin de prévenir l'exclusion sociale, de faciliter l'intégration sur le marché du travail et d'apporter une sécurité juridique conforme aux valeurs constitutionnelles de l'Espagne et à ses engagements internationaux en matière de droits humains. Parallèlement, l'Espagne poursuit la mise en œuvre de [programmes de retour volontaire et de réintégration](#), déployés depuis 2009 en coopération avec des organisations non gouvernementales et des organisations internationales. Ces programmes s'adressent aux ressortissants de pays tiers en situation de vulnérabilité et reposent sur les principes du volontariat, de la dignité, de la sécurité et du non-refoulement. L'Espagne met en œuvre deux types de programmes : les [programmes de retour volontaire assisté, qui soutiennent le retour en toute sécurité et la réintégration initiale, et les programmes de retour volontaire productif](#), qui visent une réintégration économique à plus long terme fondée sur l'entrepreneuriat. Les bénéficiaires reçoivent un ensemble complet de services comprenant des conseils personnalisés, un soutien psychosocial, des plans de réintégration individualisés, une assistance au voyage ainsi qu'un soutien financier. Une attention particulière est accordée à la dimension productive de la réintégration, considérée comme essentielle à sa durabilité. À cet égard, les programmes de retour volontaire productif prévoient des formations avant le départ, des subventions à la création d'entreprise allant de 1 000 à 6 000 euros ainsi qu'un accompagnement technique après le retour assuré par des partenaires locaux dans les pays d'origine. Le Sénégal a été cité comme partenaire clé, avec environ 580 ressortissants sénégalais ayant bénéficié du programme depuis 2009 dans des secteurs tels que la pêche artisanale, l'aviculture, le commerce de proximité et les services de transport. Elle a conclu en soulignant que ces initiatives contribuent non seulement à la réintégration des individus, mais également au développement économique local, à la création d'emplois et à la stabilité des communautés dans les pays d'origine.

Au nom de la Commission européenne (DG HOME), **Gabriel Alonso Frieria** a rappelé que les actions de l'Union européenne en matière de retour et de réintégration s'inscrivent dans le cadre de la [Stratégie de l'Union européenne sur le retour volontaire et la réintégration adoptée en 2021](#). Il a souligné que cette stratégie a joué un rôle déterminant dans la promotion d'un système où le retour volontaire est associé à une réintégration efficace, humaine et durable. Une réintégration réussie, a-t-il rappelé, est essentielle pour réduire les risques de

remigration et pour faire du retour un levier de développement, tant pour les individus que pour leurs communautés d'accueil. Il a insisté sur l'importance d'assurer une continuité d'accompagnement tout au long du processus de retour, en mobilisant les États membres, les agences européennes, les opérateurs de mise en œuvre et les pays partenaires. L'objectif est que chaque personne de retour bénéficie non seulement d'un appui immédiat, mais aussi d'un accès à un ensemble de services permettant une réintégration durable. Il a présenté les principaux piliers de la stratégie de l'Union européenne (susmentionnée) : promotion du retour volontaire, renforcement des mécanismes de conseil et d'orientation, développement de partenariats avec les pays tiers, amélioration de la coordination européenne et recours accru à la numérisation. Dans ce contexte, il a mis en avant le rôle croissant de Frontex, désormais un acteur clé de la réintégration grâce à son appui opérationnel et à ses services de conseil. Il a présenté le [Programme européen de réintégration \(EURP\)](#), lancé en avril 2022 et aujourd'hui déployé dans 41 pays. Ce programme propose une assistance post-arrivée couvrant les besoins immédiats - hébergement, transport, soins urgents - ainsi qu'un accompagnement post-retour pouvant durer jusqu'à douze mois. Celui-ci inclut un large éventail de services : appui à l'entrepreneuriat, aide au logement, soutien psychosocial, juridique et médical, accès à l'emploi, à l'éducation et à la formation, ainsi qu'une assistance financière. Il a également mentionné la création récente d'un dispositif médical dédié aux personnes de retour en situation de vulnérabilité, renforçant l'inclusivité du système. Gabriel Alonso Fiera a toutefois souligné la nécessité de mieux articuler les programmes européens, tels que l'EURP, avec les dispositifs nationaux de réintégration. Une priorité consiste à faciliter la transition entre l'assistance financée par l'Union européenne et les services disponibles dans les pays d'origine, afin d'améliorer les résultats à long terme. Il a également insisté sur l'importance de progresser en matière d'interopérabilité et de partage d'informations. À cet égard, des outils numériques tels que [le système de gestion des cas RIAT](#) devraient jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion de l'accompagnement à la réintégration et dans le suivi des résultats dans le temps. Plus largement, il a rappelé que le retour et la réintégration doivent être envisagés dans une approche globale couvrant l'ensemble de la route migratoire, reliant les actions menées au sein de l'Union européenne à celles déployées dans les pays partenaires, et renforçant les liens avec les programmes de coopération au développement. Des efforts sont en cours pour mieux intégrer les dispositifs de réintégration dans les initiatives de développement, afin d'en renforcer la durabilité et l'impact. En conclusion, il a souligné que le rôle de Frontex dans le domaine de la réintégration continuera d'évoluer et que la réussite collective dépendra d'un renforcement des partenariats, d'une coordination accrue et d'une utilisation optimale des outils et ressources existants, afin de garantir des résultats durables et efficaces.

Au nom du ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, **Aissatou Teigne Diouf-Niang** a souligné qu'une réintégration efficace des personnes migrantes de retour nécessite une combinaison d'approches complémentaires répondant à la diversité des besoins des personnes de retour. Elle a d'abord mis en avant l'approche psychosociale, à travers le soutien psychologique, la prise en charge des traumatismes et la reconstruction de projets de vie. Elle a également évoqué l'approche économique et d'autonomisation, qui vise à faciliter l'accès à des moyens de subsistance durables grâce à l'entrepreneuriat, à l'emploi et au financement. Elle a ensuite insisté sur l'importance de l'approche communautaire, qui considère la réintégration comme un processus collectif, impliquant les communautés d'accueil, réduisant la stigmatisation et renforçant la cohésion sociale - un point particulièrement pertinent au Sénégal où les communautés jouent un rôle majeur. Enfin, elle a évoqué le rôle de l'approche territoriale, qui permet d'adapter les interventions aux réalités locales et de les aligner sur les politiques de développement. Elle a ainsi insisté sur la nécessité d'une approche holistique et multisectorielle intégrant les dimensions économiques, sociales, sanitaires, éducatives et juridiques, avec une forte coordination entre les acteurs. Dans ce cadre, le Sénégal a développé, avec l'appui de l'OIM, un [Mécanisme National d'Orientation \(MNO\)](#), qui constitue un cadre de coordination multisectoriel. Ce mécanisme favorise la coopération entre les acteurs publics et privés impliqués dans la réintégration, à travers des plateformes de coordination et des groupes techniques couvrant des domaines clés tels que l'accueil, la réintégration, la protection et le soutien psychosocial. Le MNO vise à mieux coordonner les interventions, à orienter les migrants vers les services adaptés et à assurer le suivi des bénéficiaires, tout en permettant d'ajuster les actions en fonction des besoins. Il mobilise de nombreux secteurs, notamment la sécurité, la santé, l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la protection sociale, l'agriculture et la justice, ainsi que la société civile et les associations de personnes migrantes. À terme, le MNO a pour objectif d'améliorer la qualité de

l'accompagnement, d'assurer une prise en charge complète et adaptée, et de favoriser une réintégration durable, en renforçant le bien-être économique, social et psychosocial des migrants de retour.

#### Principaux enseignements issus du panel

- **Le nombre et la diversité des acteurs impliqués dans la réintégration ont fortement augmenté au cours de la dernière décennie. Organisations internationales, institutions de l'Union européenne, gouvernements nationaux, acteurs du développement et organisations de la société civile composent désormais un écosystème particulièrement vaste. Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives et opportunités, mais rend également les interventions plus complexes, renforçant les défis de coordination.**
- **Les différences de mandats, de mécanismes de financement, de calendriers et d'approches limitent la cohérence entre les différents programmes de réintégration et entre les niveaux de gouvernance local, national, régional et international. Dans ce contexte, le renforcement de la coordination apparaît essentiel, notamment à travers des plateformes de concertation solides capables d'améliorer la complémentarité des actions et de réduire les chevauchements. Un meilleur alignement des priorités, des outils et des cadres de financement est également nécessaire pour atténuer la fragmentation des interventions.**
- **Les mécanismes structurés d'orientation jouent un rôle déterminant pour assurer la continuité de l'accompagnement et améliorer la qualité des services. La numérisation, en particulier grâce aux outils de gestion des cas et aux systèmes de partage d'informations, constitue un levier important pour renforcer la coordination, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires.**
- **Enfin, des approches véritablement multisectorielles sont indispensables pour garantir des résultats de réintégration durables. Les réponses doivent intégrer les dimensions économiques, sociales, psychosociales, sanitaires, éducatives et juridiques, tout en tenant compte des besoins individuels des personnes de retour et de ceux des communautés d'accueil. C'est cette vision globale et intégrée qui permet de construire des parcours de réintégration solides et porteurs de perspectives à long terme tant pour les individus que pour les communautés.**

### Session 5 : Diversification de l'écosystème de la réintégration

Modérée par **Cristina Probst-Lopez** au nom de la Suisse, la Session 5 a rappelé la nécessité de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et de renforcer les synergies afin de soutenir une réintégration durable et de contribuer au développement, notamment à travers la création de nouvelles formes de partenariats public-privé. Le rôle et le potentiel du secteur privé dans les programmes de réintégration, d'intégration et de migration circulaire a été particulièrement mis en avant.

Au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Tuniso-Suisse, **Mme Ahlem Bel Hadj Ammar** a présenté cette chambre bilatérale qui constitue l'une des dix-neuf chambres de commerce actives en Tunisie. La Chambre représente à la fois la Tunisie et la Suisse et rassemble principalement des multinationales suisses implantées en Tunisie. La Suisse occupe une place importante dans l'économie tunisienne, se classant au cinquième rang en matière de création directe d'emplois et au dixième rang en termes d'investissements directs étrangers. Environ cent entreprises suisses sont présentes sur le marché tunisien et génèrent près de 14 800 emplois dans des secteurs tels que le textile, les technologies de l'information, l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique et le

tourisme médical. La Chambre accompagne ces entreprises dans leur développement et leur expansion tout en cherchant à renforcer les relations économiques entre la Tunisie et la Suisse. Cette ambition se traduit notamment par l'ouverture prochaine d'un bureau de la Chambre à Genève ainsi que par l'organisation de l'événement « Focus Market Tunisia », destiné à promouvoir les avantages qu'offre la Tunisie aux entreprises étrangères et à positionner le pays comme une destination attractive pour les investissements. Convaincue de l'importance des partenariats public-privé, la Chambre collabore étroitement avec plusieurs institutions tunisiennes, notamment [l'Agence de promotion de l'investissement extérieur \(FIPA\)](#), [la Tunisia Investment Authority \(TIA\)](#) et [le Centre de promotion des exportations \(CEPEX\)](#). Elle joue un rôle central de médiation et de facilitation pour les entreprises souhaitant s'implanter en Tunisie. La Chambre organise également des événements visant à promouvoir le dialogue et l'investissement, notamment sur les questions liées aux investissements directs étrangers et au climat des affaires, en réunissant acteurs publics et privés.

Au nom de l'Agence Nationale du Maroc pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), **Achraf Lftah** a souligné que, pour l'agence, la réintégration durable doit être appréhendée dans une perspective multidimensionnelle, combinant l'autonomie économique, sociale et psychosociale des individus de retour avec la résilience des territoires d'accueil. Dans cette optique, la réintégration est conçue comme un véritable levier de développement local, reposant sur une forte appropriation institutionnelle et sur la mobilisation du secteur privé. Une attention particulière est accordée à l'accompagnement entrepreneurial sur mesure ainsi qu'à la promotion du statut d'auto-entrepreneur et des très petites entreprises, afin de transformer le retour en opportunité économique durable. Cette approche s'appuie également sur une coopération internationale structurée, notamment avec des partenaires tels que l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne, ainsi qu'avec des organisations comme la GIZ et l'Union européenne. Ces partenariats visent à renforcer l'employabilité et l'entrepreneuriat, tout en favorisant la mobilité régulière et la réintégration durable. Sur le plan opérationnel, cette vision se traduit par la mise en place des [Centres pour la Migration et le Développement](#) et [les Espaces d'Information Maroc-Européens pour l'Appui à la Mobilité et à l'Insertion Professionnelle \(EIMEA\)](#). Ces dispositifs offrent un accompagnement intégré et territorialisé, incluant information, conseil individualisé, insertion professionnelle et soutien à la réintégration socio-économique, à travers un réseau de proximité déployé à l'échelle nationale. À ce jour, sept espaces EIMEA sont opérationnels au Maroc (Casablanca, Oujda, Tanger, Béni Mellal, Fès, Agadir et Rabat). Les programmes développés privilégient une approche intégrée et personnalisée, combinant accompagnement psychosocial, insertion économique et dispositifs de financement pour la création d'activités génératrices de revenus. Par ailleurs, des initiatives telles que le [projet WAFIRA II \(« Renforcement de l'impact de la migration circulaire au Maroc »\)](#), ainsi que le [programme THAMM Plus](#), illustrent la manière dont la migration, notamment saisonnière, peut être transformée en levier de développement durable. Ces programmes contribuent à renforcer les compétences, l'autonomisation économique et les capacités entrepreneuriales des migrants, tout en consolidant la coopération entre pays d'origine et de destination. Dans son ensemble, l'approche de l'ANAPEC reflète une vision holistique et structurée de la réintégration, fondée sur des partenariats stratégiques, un accompagnement individualisé et un fort ancrage territorial. Elle positionne la migration comme un facteur de résilience et de développement, constituant ainsi un modèle pertinent et potentiellement transférable dans le cadre de la coopération internationale.

Au nom de la Banque mondiale et de l'initiative conjointe de la Société financière internationale (IFC) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), **Michel Botzung** a indiqué que son intervention s'appuyait sur les enseignements tirés du travail mené auprès de personnes réfugiées et déplacées à l'intérieur de leur pays, et les expériences de collaboration avec le secteur privé menées dans ce cadre. Selon lui, ces enseignements peuvent fournir des orientations précieuses pour la conception et la mise en œuvre des politiques de retour, de réintégration et de migration circulaire efficace. Du point de vue du secteur privé, il a souligné l'importance de comprendre les attentes des entreprises. À cet égard, les personnes migrantes, y compris les personnes de retour, peuvent être envisagés sous trois angles principaux : comme une main-d'œuvre qualifiée apportant des compétences, une expérience et des capacités linguistiques utiles ; comme des entrepreneurs potentiels et des acteurs susceptibles de contribuer aux chaînes de valeur locales, notamment dans les secteurs du tourisme ou de l'agroalimentaire ; et comme des consommateurs et utilisateurs de services. Il a souligné que cette dernière dimension est souvent négligée malgré son importance pour l'intégration

économique des personnes de retour. Il a également insisté sur le fait que l'engagement durable du secteur privé repose sur l'existence d'un argument économique clair. Les entreprises sont peu susceptibles de s'impliquer si elles ne perçoivent pas clairement la valeur ajoutée socio-économique que représentent les personnes de retour. Dans ce contexte, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les structures intermédiaires jouent un rôle essentiel pour sensibiliser les acteurs économiques, faciliter leur compréhension des enjeux et démontrer la pertinence économique de cet engagement. Il a toutefois observé que les entreprises demeurent souvent prudentes, notamment en raison des risques de réputation, qui doivent être pris en compte afin de favoriser leur participation. Au-delà de la dimension liée au secteur privé, il a souligné l'importance d'intégrer les personnes de retour dans les systèmes nationaux, notamment en garantissant leur accès à l'identification administrative, à l'éducation, aux soins de santé, au logement et aux services liés à l'emploi. À défaut, elles risquent de demeurer confinées aux marchés informels souterrains ou à des opportunités économiques limitées. Il a également mis en avant la nécessité de soutenir les entreprises qui s'engagent en faveur des personnes de retour, notamment par un meilleur accès au financement, une assistance technique ou des mesures incitatives ciblées. Toutefois, il a souligné que ces mesures ne devraient pas uniquement reposer sur des subventions destinées à convaincre des acteurs réticents, mais plutôt récompenser les entreprises déjà convaincues de la valeur de cet engagement, afin de favoriser des partenariats plus authentiques et durables. Enfin, il a rappelé que l'implication du secteur privé dans la réintégration demeure un domaine émergent qui nécessite un renforcement des efforts en matière de suivi, d'évaluation et de partage des connaissances. Il a appelé à la mise en place de mécanismes permettant de suivre les résultats dans différents contextes afin d'identifier les approches les plus efficaces et de favoriser l'émergence d'une communauté de pratique entre les parties prenantes.

Au nom du Service social international (SSI), **Olivier Geissler** a consacré son intervention aux enfants migrants, en soulignant l'importance de garantir leur protection et leur réintégration grâce à la coopération transnationale, qui constitue le cœur de l'action du SSI. Il a rappelé que le SSI est un réseau mondial historique créé en 1924 et présent aujourd'hui dans plus de 120 pays, spécialisé dans la gestion de situations migratoires transfrontalières complexes. Il a souligné que l'action du SSI repose sur un principe fondamental : lorsque les personnes franchissent les frontières, la protection et la solidarité doivent les accompagner. En l'absence d'un cadre mondial pleinement opérationnel reliant les systèmes de protection de l'enfance et les services sociaux entre les pays, le SSI joue un rôle essentiel de passerelle entre les acteurs des pays d'origine, de transit et de destination. Grâce à une gestion transnationale des cas, il réunit travailleurs sociaux, autorités publiques et organisations de la société civile afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants et des familles. Il a rappelé que les enfants et les jeunes migrants figurent parmi les groupes les plus vulnérables dans les contextes migratoires, étant particulièrement exposés à la violence, à l'exploitation, à la traite des êtres humains, à la détention, à la séparation familiale et aux traumatismes psychologiques. Dans ce contexte, ils doivent être considérés avant tout comme des enfants et non uniquement comme des migrants, leurs droits devant être pleinement respectés. Il a rappelé que ce principe est fermement réaffirmé dans les [Pactes mondiaux sur les migrations](#) et [sur les réfugiés](#), qui soulignent que les enfants ne doivent jamais être réduits à leur statut migratoire, que la détention doit être évitée et que toutes les solutions doivent être fondées sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Le SSI soutient le développement de mécanismes d'orientation et de cadres coordonnés de gestion des cas permettant aux acteurs concernés de coopérer de manière structurée et efficace au-delà des frontières. Il fournit également une assistance juridique et psychosociale, favorise la collaboration entre professionnels de différents pays et mène des actions conjointes de plaidoyer. En conclusion, il a souligné que les enfants migrants franchissent non seulement des frontières géographiques mais aussi institutionnelles et administratives. Chaque défaillance dans la coordination des systèmes crée un risque de rupture de protection. Le renforcement de la coopération transfrontalière, l'harmonisation des normes et le développement de partenariats durables sont donc essentiels pour assurer une continuité de la prise en charge et garantir que l'intérêt supérieur de l'enfant demeure au centre de toutes les interventions.

#### Principaux enseignements issus du panel

- **Promouvoir des parcours de réintégration adaptés, qui répondent à la diversité des besoins tout en valorisant les compétences, l'expérience et le potentiel des personnes de retour, grâce à une combinaison de services tels que l'accompagnement vers l'emploi, le soutien à l'entrepreneuriat, l'accompagnement psychosocial et l'accès au financement, tout en contribuant à renforcer la résilience et les perspectives économiques des communautés d'accueil.**
- **Le secteur privé peut jouer un rôle déterminant dans la réussite des processus de réintégration. Celui-ci ne doit pas être considéré uniquement comme une source d'emploi, mais aussi comme un acteur économique à part entière : investisseur dans les économies locales, partenaire clé pour le développement des compétences et la formation, soutien à l'entrepreneuriat et au développement des chaînes de valeur, ou encore fournisseur de biens et de services essentiels. Cette diversité de rôles ouvre des perspectives importantes pour renforcer l'impact des programmes de réintégration.**
- **Pendant, l'engagement du secteur privé n'est pas automatique. Il dépend largement de la manière dont la valeur économique des personnes de retour est reconnue. Pour susciter un intérêt durable, il est essentiel de garantir que les personnes de retour soient perçues comme des acteurs économiques à part entière : des travailleurs qualifiés disposant d'une expérience internationale et de compétences linguistiques, des entrepreneurs capables de créer des activités et des emplois, ou encore des consommateurs participant à la dynamique des marchés locaux. Une meilleure valorisation de ces atouts peut contribuer à renforcer l'engagement du secteur privé dans les processus de réintégration.**
- **A cette fin, la construction d'un argumentaire solide démontrant la valeur ajoutée économique des personnes de retour apparaît essentielle. Les gouvernements, les organisations internationales et les structures intermédiaires ont un rôle clé à jouer pour porter ce plaidoyer, sensibiliser les entreprises et faciliter les partenariats. Les institutions intermédiaires peuvent notamment contribuer à simplifier les procédures, renforcer la confiance entre les parties prenantes et encourager des engagements de long terme. Une approche durable, fondée sur la pérennisation de l'engagement d'entreprises déjà mobilisées, est parfois préférable à des partenariats motivés uniquement par des incitations ponctuelles.**
- **D'autre part, dans la mesure où les connaissances disponibles sur les modèles efficaces d'implication du secteur privé dans la réintégration demeurent encore limitées, il a été rappelé l'importance du renforcement du suivi, de l'évaluation et du partage des connaissances pour identifier les approches les plus prometteuses et favoriser leur diffusion. Le développement de communautés de pratique pourrait jouer un rôle structurant en facilitant l'apprentissage mutuel, la capitalisation des expériences et la diffusion des modèles qui ont démontré leur efficacité.**
- **Enfin, les participants ont souligné l'importance de renforcer la protection transnationale des enfants en améliorant la coopération, la gestion coordonnée des cas et les mécanismes d'orientation entre les acteurs de la migration, de la protection de l'enfance et des services sociaux, afin d'assurer la continuité de la prise en charge au-delà des frontières. Ils ont également mis en avant l'importance de garantir l'accès à des services intégrés d'assistance juridique, de soutien psychosocial et de protection sociale, adaptés aux besoins spécifiques et aux vulnérabilités des enfants et des jeunes migrants, dans le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.**

### Participation

La réunion a rassemblé plus de **80 représentants** issus de **19 pays partenaires africains** et de **9 pays partenaires européens** du Dialogue, ainsi que d'organisations régionales et internationales. Les participants ont particulièrement apprécié cette réunion en tant que plateforme d'échange, de création de réseaux et de collaboration entre les Points Focaux Nationaux et les parties prenantes, soulignant que les discussions en présentiel et les groupes de travail avaient permis de renforcer les relations, de favoriser le partage d'expériences et d'améliorer la coopération opérationnelle et les synergies entre les pays d'origine, de transit et de destination. Les participants ont exprimé une **grande satisfaction générale à l'égard de la réunion, 88,6 % se déclarant « très satisfaits »** et 11,4 % « plutôt satisfaits ».